Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_031-DE
A G E D I



**Délibération N° DE_2025_031**

**Département des Côtes d'Armor**
**Commune de Plouézec**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 avril 2025**

**DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025**
**NOMBRE DE CONSEILLERS :**
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

---

## OBJET : 1.16 Budget primitif 2025 : Budget du Lotissement Hent Glaz bis ( Avel Mor)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner le projet de budget primitif du lotissement communal Hent Glaz Bis (Avel Mor) pour 2025.

*Section de Fonctionnement*
*Dépenses : 141 307.24 €*
011 : Charges à caractère général : 5 500,00 €
012 : Charges de Personnel 0 €
014 : Atténuation de produits : 0 €
65 : Autres charges de Gestion courante : 0 €
023 : virement à la section d'investissement : 0 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 0 €
002 : Résultat reporté : - 135 807,24€

*Recettes : 141 307.24 €*
013 : Atténuation de charges : 0
70 : Produits des services, du domaine : 0 €
75 : Autres produits de gestion courante : 141 307,24€

*Section d'investissement*
*Dépenses : 0 €*
21 : Immobilisations corporelles : 0€

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_031-DE
A G E D I



23 : Immobilisations en cours : 0
16 : Emprunt et dettes assimilées : 0 €

*Recettes : 0 €*
13 : subventions d'investissement : 0 €
16 : Emprunts : 0 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves :
1068 : Affectation du résultat de Fonctionnement 0 €
021 : virement de la section d'Exploitation : 0 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 0 €
041 : opérations patrimoniales : 0 €
001 : Résultat reporté : 0 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer pour :

DECIDER d'adopter le projet de budget primitif du lotissement Hent Glaz Bis (Avel Mor) pour 2025 tel que mentionné ci-dessus.

CHARGER le maire de procéder à son exécution.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter le budget primitif du lotissement Hent Glaz Bis (Avel Mor) de l'exercice 2025 tel que mentionné ci-dessus.

  CHARGE le maire de procéder à son exécution.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*